

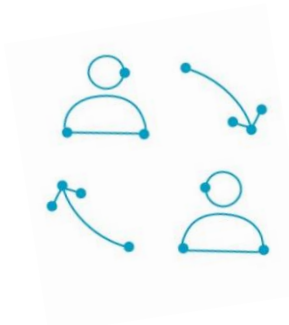


PROGRAMME DE MOBILITÉ LYCÉENNE

Guide pour les établissements d'accueil
Année scolaire 2025-2026

Table des matières

Présentation	3
Le programme Un an en France a soufflé ses quinze bougies en juin 2024 !	4
Évolution du nombre d'élèves (par année scolaire, toutes classes confondue)	5
Affectation des élèves par région 2024-2025	6
Être lycéen·ne en République tchèque	7
Être lycéen·ne tchèque en France	8
Trouver une famille d'accueil	9
Le rôle d'une famille d'accueil ?	10
La vie en famille d'accueil	11
Préparer l'arrivée de l'élève	12
Bien vivre l'expérience	13
Contribuer à la vie de l'établissement	14
Vos interlocuteurs pour le programme <i>Un an en France</i>	15



Présentation

Le programme *Un an en France* a été mis en place durant l'année scolaire 2009-2010 par le Pôle de coopération linguistique et éducative de l'Institut français de Prague. Il permet chaque année à des dizaines de jeunes tchèques de vivre une année riche en découvertes dans un lycée français.

Ce séjour représente pour la plupart des élèves la première expérience de vie loin de leur famille, de leurs amis, de leur quotidien. Non seulement le séjour en France permet un développement personnel et académique pour les élèves partant·e·s, mais il enrichit également l'ensemble des personnes engagées dans les deux pays : élèves, familles, chef·fe·s d'établissement, professeur·e·s, coordi-nateurs et coordinatrices.

Un an en France est un programme de coopération qui réunit l'Ambassade de France en République tchèque, l'Institut français de Prague et plusieurs acteurs tchèques dont les départements d'éducation et des relations internationales de plusieurs régions tchèques ainsi que l'Alliance française de Plzeň.

Le Pôle de coopération éducative et linguistique de l'Institut français de Prague assure le pilotage national de ce programme de mobilité en lien avec quatre régions tchèques (Plzeň, Bohême centrale, Vysočina et Moravie-Silésie) ayant développé un partenariat fort avec des régions françaises (Bourgogne/Franche-Comté, Grand Est). Ce sont alors des « programmes décentralisés ».

Le programme de mobilité s'appuie également sur les appariements existants entre établissements scolaires français et tchèques.

Le programme Un an en France a soufflé ses quinze bougies en juin 2024 !



*Stéphane Crouzat, Ambassadeur
de France en République tchèque*



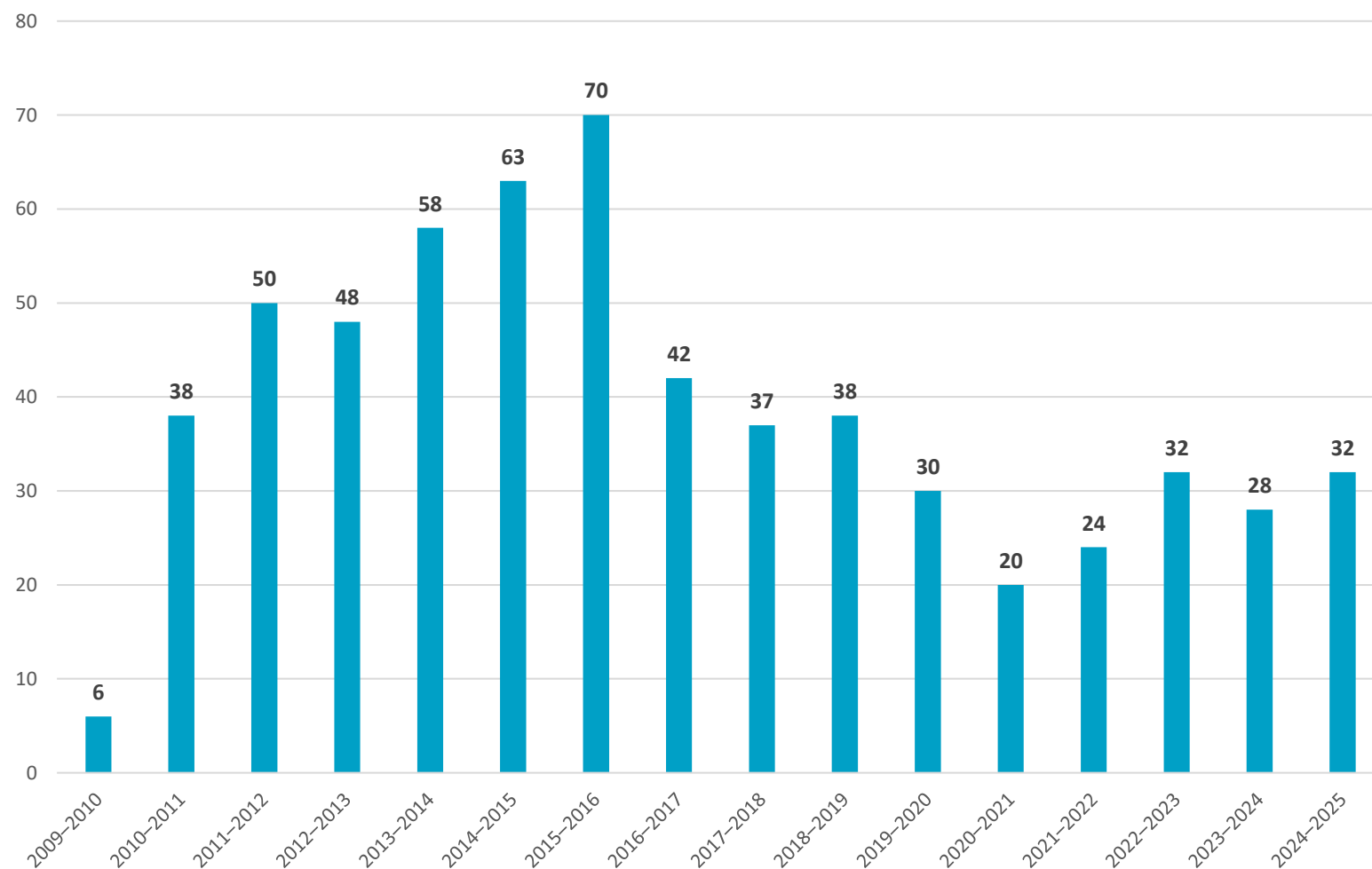
Découvrez 10 visages symboliques de
notre programme, de véritables
« ambassadeurs » de la mobilité et de la
langue française :

<https://studium.ifp.cz/fr/un-an-en-france>

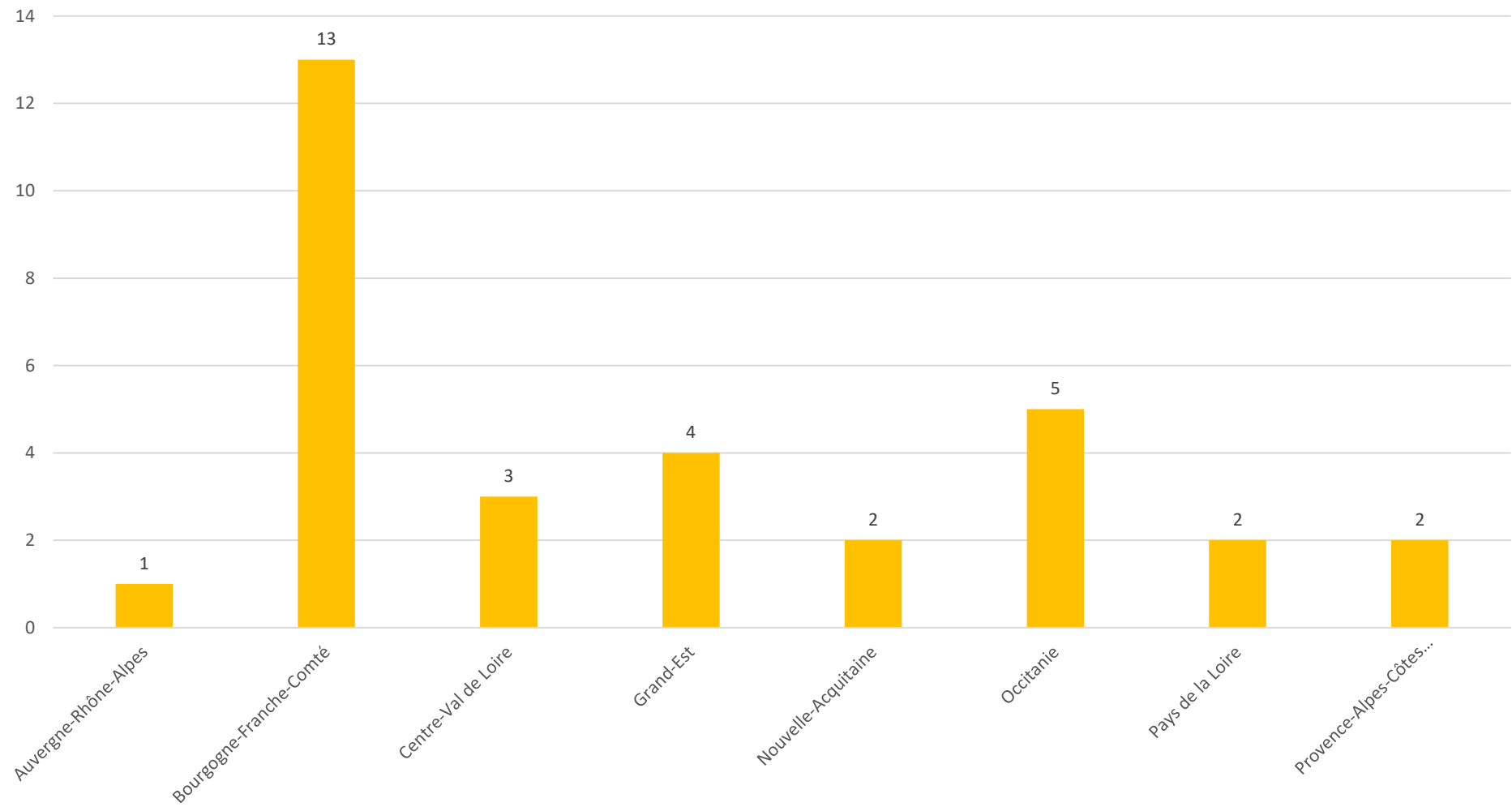


*Monika Oulevey, Ministère de
l'Éducation en République tchèque*

Évolution du nombre d'élèves (par année scolaire, toutes classes confondue)



Affectation des élèves par région 2024-2025



Être lycéen·ne en République tchèque

Bien que relativement proches géographiquement, la France et la République tchèque disposent de systèmes scolaires assez différents.

Le réseau des lycées d'enseignement général et professionnel tchèques où le français est enseigné représente près de 350 établissements. Au sein de ces établissements, quelque 32 000 élèves apprennent le français comme LV2 ou LV3.

En ce qui concerne l'entrée au lycée, les élèves tchèques disposent de trois possibilités : soit ils y entrent à l'âge de 11-12 ans et y étudient durant 8 ans ; soit à l'âge de 13-14 ans et y passent 6 ans ou à l'âge de 14-15 ans pour 4 années d'études. Il n'y existe pas de filières. À la fin de la dernière année, les élèves passent la *maturita* (équivalent du baccalauréat) composée de quatre à cinq disciplines. Parmi les épreuves obligatoires (écrit et oral), on compte la langue et la littérature tchèques et, au choix, les langues étrangères ou les mathématiques.



En République tchèque, les approches pédagogiques mettent l'accent sur les connaissances et les exercices d'analyse et/ou de commentaire composé ne sont pas systématiquement travaillés. L'enseignement de la LV1 (anglais à 99 %) est obligatoire à partir de 6 ans et la LV2 est introduite au plus tard à partir de 14 ans. Les élèves tchèques ont donc un niveau élevé en anglais (écrit et oral, niveau B2). Ils choisissent le plus souvent l'allemand, le russe, l'espagnol ou le français en LV2.

Le rythme scolaire tchèque est également différent : l'année scolaire est divisée en deux semestres. La rentrée des classes se déroule début septembre et l'année scolaire se termine à la fin du mois de juin. Il est à noter qu'il y a nettement moins de vacances scolaires durant l'année (de 4 à 5 semaines).

Il existe également une relative souplesse quant aux absences dites « justifiées » des élèves qui ont toutefois l'obligation de rattraper l'ensemble des cours non fréquentés.

Être lycéen·ne tchèque en France

Les élèves tchèques intègrent le plus souvent la classe de Première. **Lorsqu'ils fréquentent la classe de Première, les jeunes tchèques ne sont pas tenus de passer les épreuves anticipées du baccalauréat** (mais se doivent de suivre les mêmes enseignements que les élèves de la classe). Toutefois, s'ils manifestent leur intérêt pour cet examen, ils pourront, sur avis du professeur de français notamment, s'y inscrire et s'y présenter.

Les élèves du programme *Un an en France* sollicitent généralement un plan individuel d'études auprès de leur établissement d'origine. Ils poursuivent alors un enseignement-apprentissage à distance et **restent donc intégrés** au système tchèque. Ils ont des travaux à rendre tout au long de l'année scolaire ainsi que des examens à passer, généralement durant les périodes de vacances scolaires françaises.



Chaque établissement scolaire d'accueil est responsable de la vie scolaire et de l'hébergement de l'élève tchèque. Ce dernier sera accueilli en internat pendant la semaine et en famille d'accueil les week-ends. Chaque proviseur prendra les décisions nécessaires au bon déroulement du séjour de l'élève tchèque. À cet effet, il pourra consulter et solliciter le Pôle de coopération éducative et linguistique de l'Institut français de Prague et/ou le coordinateur/coordinatrice régional·e (en cas de coopération décentralisée).

Durant leur séjour en France, les élèves tchèques peuvent s'adresser au coordinateur/à la coordinatrice du programme national, basé à l'Institut français de Prague. Il/elle assure ainsi le relais des informations entre les différents acteurs du dispositif et est également en charge de la promotion du programme et du recrutement des élèves tchèques.

Trouver une famille d'accueil

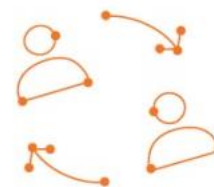
Chaque établissement d'accueil s'engage à trouver des familles qui hébergeront et s'occuperont des élèves tchèques durant les week-ends. Pour assurer la promotion du programme *Un an en France* au sein de ses classes, le Pôle de coopération linguistique et éducative de l'Institut français de Prague peut transmettre des supports de communication. Le lycée peut aussi diffuser des informations sur le programme auprès d'autres organisations ou associations de la ville.

Lorsqu'une famille se déclare prête à accueillir le/la jeune élève tchèque, le proviseur (ou la personne référente du dossier *Un an en France* au sein de l'établissement) vérifie qu'elle réponde bien aux critères établis pour recevoir le/la jeune durant l'année scolaire (cf. page suivante).

Il est souhaitable que l'élève reste dans une unique famille d'accueil durant l'année scolaire. Néanmoins, des solutions plus

souples peuvent être envisagées : une famille par trimestre, alternance entre 2 familles chaque weekend, etc. En cas de problème, l'établissement d'accueil se doit de prévenir la personne référente de l'Institut français de Prague et/ou le coordinateur régional (en cas de coopération décentralisée) dans les plus brefs délais. Pour éviter tout désagrément, il est recommandé de trouver dès le début d'année scolaire une famille d'accueil « de réserve ».

Trouver une famille d'accueil requiert du temps et nécessitent des efforts réels. Pour assurer une expérience optimale et de qualité à chaque adolescent·e et afin de valider le départ de chaque élève en septembre, l'établissement d'accueil informera le coordinateur/la coordinatrice du programme des conditions d'accueil **avant le 15 mai 2025**.





Le rôle d'une famille d'accueil ?

C'est d'abord :

- ✓ avoir la volonté d'intégrer l'élève tchèque dans sa vie quotidienne, le temps du week-end ;
- ✓ montrer un réel intérêt à connaître et faire connaître d'autres cultures ;
- ✓ assurer un accueil convivial (contre une compensation financière versée par la famille de l'élève - maximum 70 €/week-end).

Mais aussi :

- ✓ loger l'élève dans une chambre individuelle ou dans la même chambre qu'un·e autre adolescent·e du même sexe ;
- ✓ lui offrir un endroit calme pour étudier ainsi qu'un espace pour déposer ses effets personnels ;
- ✓ lui proposer trois repas par jour (petit-déjeuner, déjeuner, dîner) durant le week-end (en cas d'absence, veiller à ce qu'il y ait de la nourriture disponible) ;
- ✓ lui faire découvrir et visiter la région ;
- ✓ être prêt·e à conduire l'élève à de possibles activités extrascolaires (dans la mesure du possible) ;
- ✓ être prêt·e à accompagner le/la jeune élève à la gare ou à l'aéroport le plus proche au moment de son départ en vacances ou à son retour (dans la mesure du possible et si le besoin est explicité par l'élève dans des délais raisonnables) ;
- ✓ à titre exceptionnel, être prêt·e à accueillir l'élève en semaine en cas de grande nécessité (contre une compensation financière - maximum 20 €/jour) ;
- ✓ dans le contexte d'une crise sanitaire, être prêt·e à assurer l'accueil de l'élève en cas d'éviction scolaire (élève testé·e positif/ve).

La vie en famille d'accueil

L'élève séjournera dans la famille d'accueil **pendant les week-ends de l'année scolaire** (à partir de vendredi ou samedi matin en fonction de l'internat). Durant les vacances, il/elle retrouve ses parents, en République tchèque ou en France. En effet, les vacances scolaires sont généralement l'occasion, pour la famille tchèque, de découvrir et de profiter de l'hexagone.

Une **indemnité d'un montant maximal de 70 €** est versée par la famille tchèque à la famille d'accueil pour chaque week-end que l'élève y passe. Cette somme couvre le gîte, les repas, le blanchissage et les éventuelles sorties en famille. Les élèves reçoivent généralement de l'argent de poche pour couvrir les dépenses annexes et plus personnelles.

Lorsque le jeune est sélectionné pour le programme *Un an en France*, la famille tchèque et la famille française signent une **convention d'accueil** stipulant :

- le montant de l'indemnité week-end (somme fixe à l'année) ;

- une prévision des périodes durant lesquelles l'élève ne séjournera pas dans la famille d'accueil ;
- les modalités de paiement et contacts des deux familles.

Le paiement se fait généralement au début de chaque mois mais il appartient aux familles de convenir de la fréquence du paiement. En sus de la convention, les familles signent une *décharge de responsabilité parentale*.

Tous les élèves tchèques inscrit·e·s dans un établissement français possèdent la **carte européenne d'assurance maladie**. Ils doivent également souscrire à une assurance maladie, rapatriement, accident et responsabilité civile qui vient compléter l'assurance scolaire dont ils bénéficient dans le cadre de leur inscription dans l'établissement français. Leur protection est donc garantie.

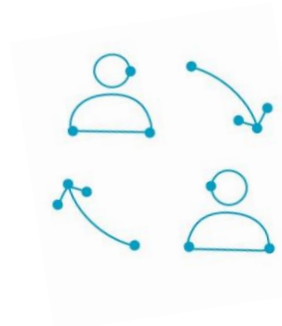


Préparer l'arrivée de l'élève

L'établissement français désigne une personne référente (le Conseiller pédagogique d'éducation par exemple) avec qui l'élève tchèque et sa famille pourront communiquer, en français ou en anglais. Les contacts pourront être directement pris avant le départ en France pour anticiper notamment les aspects pratiques (installation à l'internat, mise en relation avec la famille d'accueil, programmes, matériel scolaire, trousseau des élèves, etc.)

Les parents tchèques accompagnent généralement leur enfant en France pour la rentrée des classes. C'est l'occasion pour le lycée d'accueil d'organiser une rencontre entre les familles tchèque et française et de répondre aux éventuelles questions. Il est également important que les deux familles se mettent d'accord sur le calendrier et fixent les départs et les retours des jeunes par souci d'organisation de part et d'autre.

Pour le règlement des frais d'internat, une facture est envoyée à la famille tchèque à la fin de chaque trimestre. L'usage en République tchèque est de payer par virement bancaire. Il est donc important que le lycée communique à la famille, dès septembre, le RIB de l'établissement en précisant le code IBAN et le code SWIFT (BIC), la domiciliation de la banque ainsi que les montants et les échéances.



Bien vivre l'expérience

À son arrivée au lycée, l'élève tchèque se sentira probablement désorienté.e. Pour faciliter son intégration, il est souhaitable de mettre en place quelques actions :

- Avant les vacances d'été, expliquer aux élèves que l'école accueillera un-e jeune Tchèque à la rentrée ;
- lors de la pré-rentrée du lycée, **informer tous les enseignants** de la classe qu'il y aura un-e élève tchèque ;
- à la rentrée, dans la classe, désigner un groupe d'élèves chargé qui facilitera l'intégration du/de la nouvel-le élève (visite de l'établissement, organisation d'une réunion de bienvenue avec d'autres élèves étrangers etc.) ;
- offrir, éventuellement, pendant la première partie du séjour, des cours de français supplémentaires afin que l'élève puisse mieux suivre les cours ;
- présenter, dans la mesure du possible, l'élève à l'examen du DELF (niveau recommandé B1).

Contribuer à la vie de l'établissement

Le programme *Un an en France* vise également l'implication de l'élève tchèque dans la vie de l'établissement d'accueil. Toutes et tous les élèves partant·e·s sont invité·e·s à présenter la République tchèque, sa culture et ses traditions tout au long de leur séjour. Nous encourageons les élèves à participer à deux temps forts :

1) Septembre, à l'arrivée

Il/elle est invité·e à :

- présenter la culture, l'histoire, la géographie, les traditions de son pays,
- organiser un repas ou un goûter tchèque,
- expliquer ce qu'il/elle sait déjà de la France, des Français ; qu'il/elle parle des stéréotypes, etc.

2) Mai – Juin, à la fin du séjour

Après son retour en République tchèque, l'élève est sollicité·e pour témoigner sur son séjour et présenter son lycée / sa région / sa famille d'accueil sous la forme d'un reportage (vidéo ou texte) et/ou d'un poster / affiche / livret.

Vos interlocuteurs pour le programme *Un an en France*

1) Programme national

M. Bruno GIRARDEAU – Attaché de coopération éducative et pour le français, Institut français de Prague – Ambassade de France en République tchèque

bruno.girardeau@ifp.cz – (+ 420) 221 401 064

Mme Anna LEBEDOVÁ – Chargée de mission pédagogique – coopération linguistique et éducative, coordinatrice du programme national *Un an en France*

anna.lebedova@ifp.cz – (+ 420) 221 401 057

Mme Vladimira PASCO – Assistante du Pôle de coopération éducative et linguistique, Institut français de Prague

vladimira.pasco@ifp.cz – (+ 420) 221 401 010



2) Programmes décentralisés

Plzeňský kraj - Bourgogne-Franche-Comté

Mme Jana KOZLOVÁ

Directrice de l'Alliance française de Plzeň

direction.plzen@alliancefrancaise.cz



Středočeský kraj - Bourgogne-Franche-Comté

Mme Ingrid VAVŘÍNKOVÁ et M. Jiří HOLÝ

Conseillère au département administratif - région de Bohême centrale

vavrinkova@kr-s.cz ; holy@visk.cz



Kraj Vysočina – Grand-Est

M. Jan SKÁLA et Mme Jana ČERMÁKOVÁ

Département des Relations internationales - région de Vysočina
Département de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

skala.j@kr-vysocina.cz ; cermakova.j@kr-vysocina.cz



Moravskoslezský kraj – Grand-Est

Mme Barbora GOLOVÁ et Mme Věra JANÁČKOVÁ

Département des Relations internationales - région de Moravie-Silésie

barbora.golova@msk.cz

